

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 470
MARSEILLE, les 1er, 02 et 03 juin 2018

RESOLUTIONS

Document approuvé le 3 juin 2018
Classification du document : public

Réunion vendredi 1er juin 2018 - 17h30-20h30 - Comité Directeur National Restreint

Présents :

BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline – CURE Anne-Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC Pierre – FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : ALLEGRE Sébastien – COSSON Valérie

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Absent et excusé : Jean Michel PONTIER

1 – Point du Président :

Présentation du déroulement du CDN.

- **Évolution du code du sport :** Le projet de modification de quelques éléments du Code du Sport nous concernant, a fait l'objet d'une proposition de la part du Ministère vers la fin mars après notre AGN et, la fédération tout juste saisie, le 30 mars l'administration a divulgué le texte lors d'une journée d'information à Toulon.

Il a immédiatement été organisée une consultation en interne avec nos services juridiques et techniques, avec notre DTN et avec notre médecin fédéral national, ainsi qu'avec notre représentant des Structures Commerciales Agréées. De plus, conformément à la saisine de Madame la Directrice des Sports, la fédération s'est rapprochée d'organisations syndicales afin d'agréger leur position à notre réponse. Ainsi avec les principaux dirigeants de l'ANMP, du SNMP, ainsi que l'UCPA, nous avons trouvé des positions identiques et approuvé un texte à l'unanimité. Le résultat de cette saisine, communiqué à la Ministre, devient une prise de position commune. Le texte de cette proposition est publié ce jour avec les échanges sur le site internet de la FFESSM.

- **CNDS :** Intervention avec les régions concernant la baisse des subventions. La ministre, sous la pression du mouvement sportif, a fait un geste, et débloqué 5 millions d'euros. Ce point sera développé lors du CDN élargi par Bernard LABBE et Sébastien GRANDJEAN qui se sont rendus au colloque du CNOSF.

Championnats internationaux organisés en France :

* 2018 : Coupe du Monde de PSP à Nîmes.

* 2019 : - Coupe du Monde des Clubs de NAP à Aix en Provence
- Coupe du Monde des Clubs d'orientation subaquatique
- Demande d'organisation d'une rencontre par le Tir sur Cible

* 2020 : - Coupe du Monde des Clubs de NAP à Aix en Provence
- Championnat du Monde d'apnée. En fonction du programme d'épreuve qui sera retenu dans le cadre de la candidature, l'organisation sera portée pour les épreuves en piscine par le Comité régional Ile de France avec repli potentiel en Bourgogne Franche Comté en cas d'impossibilité ou, pour les épreuves en eau libre (poids constant), par le Comité régional PACA. La décision sera prise au CDN d'octobre.

- Candidature à l'organisation d'un Championnat d'Europe de Nage avec Palmes Juniors à Aix en Provence.

La question se pose de savoir si nous sommes en capacité d'organiser 2 grands évènements internationaux la même année à des périodes proches (juin pour l'apnée, juillet pour la NAP). A trancher lors du CDN d'octobre.

* 2021 : acte de candidature est envisagé pour l'organisation du championnat du monde de Hockey Sénior en 2021 à Clermont Ferrand. A signaler que lors du CDN élargi, le Président du Comité AURA a précisé que la disponibilité des installations sportives (piscines) était peu probable en raison de travaux programmés à cette même période et qu'il aurait été impératif d'impliquer le CODEP 63 avant toute intervention auprès de la collectivité gestionnaire desdits équipements.

- **Assises nationales de la plaisance et de la pêche en mer** : La FFESSM y était présente en 2017 et n'a drainé que 5% de la fréquentation globale, et, ce malgré sa place de deuxième plus grosse fédération inscrite. La question se pose donc d'être présents pour les Assises de 2019.

Sur cette opération, il n'est pas étonnant de ne pas mobiliser notre public, mais l'enjeu pour nous est d'être présents, de montrer que la fédération existe dans le paysage de la pêche, et, de pouvoir entretenir notre relationnel avec les différents représentants qui sont invités.

Sous réserve du tarif il est donc envisagé de reconduire notre représentation.

- **Exposition « La Mer XXL » à Nantes** : Sylvie GAUCHET, Hélène CARON et Olivier MAIRE sont chargés d'étudier la faisabilité de notre présence sur cette manifestation prévue à l'été 2019 et soutenue par les Directions à la Mer. C'est le 1^{er} événement grand public organisé en France de cette dimension qui rassemblera tous les acteurs du nautisme et de la plaisance. Seuls positionnés sur les activités subaquatiques, l'organisateur est prêt à nous mettre à disposition gratuitement de l'espace.

2 – Points du Trésorier Général :

Saison 2017-2018 :

Licences au 30-04 : bilan fin avril en cumul 125 924, + 205 licences en 2018 versus 2017, + 1 269 versus 2016, - 3 256 versus 2014.

Certifications : Fin avril, nous totalisons 14 406 certifications soit un retard de 372 cartes en 2018 vers 2017.

Autres postes :

- Masse salariale conforme aux prévisions.
- Abonnements Subaqua au 31/05 : gain de 24 abonnements sur 2017 versus une perte de 507 abonnements en 2017 par rapport à 2016.
- Balance Agée (dettes clubs SCA et Comités) : 175 256 € à plus de 61 jours, pour un solde total de 315 480 € au 31/05.
- AG Nationale en dépassement de 19 000 €.
- Salon : + 6000 €
- Point déplacement missions.
- Point réunion CDN.

Immobilisations incorporelles :

- Budget Prévisionnel 97 000 €
- Solde au 30/05 : 35 000 €
- En cours d'immos : 37 000 €

Immobilisations corporelles :

- Budget Prévisionnel : 157 000 €
- Solde au 30/05 : 18 000 €
- En cours d'immos : 93 000 €

3 – Point du Secrétaire Général et points administratifs :

- Gestion des affaires courantes.

- Campagne de communication d'été sortie hier sur le site et en affiche pour les Clubs et SCA.

- Newsletter nouveau format de la FFESSM a été envoyée ce jour en direction de nos OD's, Clubs et SCA. Elle complète la newsletter « Développement Durable » avec des articles plus généralistes et son contenu est personnalisé en fonction des cibles et met en avant les évènements ou décisions importantes. Ce format est en test et nous avons besoin de vos retours sur le sujet pour savoir s'il vaut la peine de continuer à faire vivre ce support ou bien reprendre l'ancien format.

- Bouclage du partenariat avec Azureva ; Tous les villages en Occitanie vont faire la promotion de l'opération locale concernant le niveau 1 cet été et nos licenciés bénéficient d'ores et déjà d'une réduction de 10% sur les séjours proposés dans tous les villages Azureva en France.
- Point sur l'organisation du week-end, notamment l'ouverture des championnats de PSP.

4 – Réflexion sur le fonctionnement du Conseil des Sages (F. Merlo) :

Actuellement nous avons 10 sages au Conseil.

Présentation des modifications.

Proposition d'un règlement administratif sans avoir recours à des procédures de modification réglementaire.

Travail renvoyé à une proposition au groupe de travail par vote électronique pour le 20 juin maximum.

5 – Politiques publiques de la mer et du littoral (S. Gauchet) :

1 – La stratégie en mer de l'État – Les documents stratégiques de façades :

• Objectifs :

Définir où et comment s'exerce chacune des activités dans les eaux sous juridiction française : transport, énergie, pêche, et aussi activités de sports et de loisirs... **dans une logique de préservation de l'environnement et d'économie bleue**

- éviter les concurrences, voir conflits entre certaines activités.
- renforcer la coordination dans le développement de certaines activités.
- Protéger l'environnement, en déterminant les impacts de chaque activité.

La planification s'appuie sur des outils réglementaires et un zonage spatial qui s'adresse prioritairement aux **activités soumises à autorisation**.

• Opportunité ou risque pour les activités subaquatiques ?

Les + : Faire valoir les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des activités subaquatiques :

- retombées économiques directes : structures commerciales, emplois, vente de matériel
- retombées économiques induites : séjours (nuitées et restauration), transport
- retombées (aménités) sociales des activités sportives : santé, lien social, bien être, citoyenneté
- retombées environnementales : sensibilisation à l'environnement, sciences participatives

Les - : Restrictions d'accès, procédures d'autorisation administrative.

Contribution aux instances de concertation : nationales (CNML + débat public) et par façade (CMF + réunions publiques).

• Calendrier :

- 2016-2017 : CMF : contribution à l'État des lieux
- Janvier 2018 : définition d'objectifs stratégiques
 - consultation du CNML
 - consultation publique
 - Production avec les représentants FFESSM des CMF d'une position nationale adressée (CNML, délégation à la mer, UICN, direction à la mer).
- Février : réunions publiques villes côtières : mobilisation des comités régionaux.
- Avril/ Mai : consultation des fédérations sportives adhérentes de la Confédération du Nautisme et de la plaisance (FFESSM non concernée).
- Juin : consultation de la FFESSM par le Ministère des sports : en cours.

• Positions FFESSM :

- *Volet environnement :*

- * sensibilisation à l'environnement
- * contribution à la connaissance

- *Volet « économie bleue » :*

- * mieux appréhender le poids socio-économique des activités sub. et les intégrer face aux projets « concurrents ».
- * Identifier les sites de pratiques (RES : recensement des équipements sportifs)
- * Développer et soutenir les équipements légers.

- *Volet sécurité.*

2 – Méditerranée : stratégie de l'État sur les sites de plongée :

Pilotage : DIRM et Agence française pour la biodiversité.

Février-Avril 2018 : Positionnement de la FFESSM sur les 15 actions de l'État :

Réunion avec CR et CODEP concernés :

Très mobilisés.

Envoi avis aux services de l'État.

* Priorité et pertinence

* Échelle de mise en œuvre : façade, OD, local (club-SCA)

* Données et outils fédéraux mobilisables

* Observations et recommandations méthodologiques.

Positif sur 5 actions.

Négatif sur 6 actions : jugées inutiles ou contraires aux intérêts des plongeurs

Neutre sur 4 actions jugées intéressantes mais non prioritaires.

3 – Opération « Génération Océan » :

Objectif : Développer la culture de la mer et du littoral auprès des citoyens.

Journée de lancement le 25 mai : présentation de l'action de la FFESSM vers les jeunes et scolaires.

* Très belle visibilité fédérale

* Contact à suivre sur divers projets : grand public (la mer XXL), sportifs (expédition Maewan), scientifique (Mercator)...

* A suivre.

Congrès Mondial de l'UICN à Marseille : Il faut profiter de l'organisation de cet événement pour mettre en avant la FFESSM. Ce congrès va toucher les Chefs d'États des principales nations impliquées dans la préservation de l'environnement. Le congrès dure une semaine et sur une journée il y aura les Chefs d'États, tous les ministres en charge de l'environnement donc 10 000 personnes la première journée ensuite entre 1 000 et 5 000 personnes par jour au Parc Chanot.

Il y aura deux leviers potentiels de présence : il y aura un appel à contribution, sous forme de colloques, d'ateliers, de tables rondes ou de séminaires. Donc on pourra en fonction de l'intérêt de ces colloques pour nous, qui toucheront aussi bien la préservation, que la connaissance des fonds sous-marins, ce sont des enjeux qui sont très larges. On aura potentiellement la possibilité de présenter des interventions notamment dans notre contribution à la connaissance dans les sciences participatives.

Nous avons été contactés la semaine dernière, pour proposer pendant le congrès des circuits à l'ensemble des congressistes. Il faut réfléchir à l'opportunité de mobiliser nos clubs et nos SCA de toute la région marseillaise pour voir s'il n'y a pas une opération à monter avec eux. Faire une mini réception au sein de la fédération pour recevoir quelques représentants nationaux.

6 – Conseil Fédéral Antidopage (R.Thomas) :

Des membres ont déjà été élus par le CDN, proposés et acceptés par l'AFLD.

Il manquait des suppléants dans la 1^{ère} instance et 1 titulaire et des suppléants à l'Appel.

1^{ère} instance :

Membres déjà élus :

Présidente : Marie DELAVENNE-TISSIER
Membres titulaires : Dominique SENA
Olivier MARTINEZ
Charles MERCIER GUYON (Médecin)
Jean Pierre PHAM VAN (Médecin)

Membres à valider :

Suppléants : Patrick RAGOT (Médecin)
Jean AZEMARD

Résolution 18/067 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Appel :

Membres déjà élus :

Président : Tony MERLE
Membres titulaires : Jérôme CARRIERE
Claude PHILIPPE
Bernard SCHITTLY (Médecin)

Membres à valider :

Titulaire : Olivier JACQUIEZ (Médecin)
Suppléants : Christine DUMAS
Louis FLORES

Résolution 18/068 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

7 – Championnats de Nage en Eau Vive (R.Thomas) :

Le Championnat de France de classe I/II a été supprimé et remplacé par un championnat de France de Course en ligne. Le nouveau règlement a été proposé au CDN.

8 – Avis défavorable du Comité Bretagne Pays de la Loire de la SCA « La Bulle » :

Avis défavorable du Comité Bretagne Pays de la Loire de la SCA « La Bulle » :

Il y a un dossier qui explique pourquoi la région ne valide pas cette nouvelle demande d'agrément.

Pour suivre l'avis de la région :

Résolution 18/069 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

9 – Point sur la composition du Bureau des Médailles et nominations postes vacants (JM.Broner) :

Membre individuel : René CAVALLO.

Résolution 18/070 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Président d'un comité régional : Frédéric DI MEGLIO.

Résolution 18/071 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Un représentant d'une commission nationale : A finaliser demain.

10 - Point sur le système de charte concernant l'agrément des SCA (Jo Vrijens, P.Dunac, A.Delmas) :

Modification de l'article 2 sur la procédure d'agrément :

Contexte général : le Comité Directeur National constate que le CR peut s'opposer à la création ou au renouvellement d'une SCA au regard d'une problématique éventuelle locale alors que le Président national ne peut le faire au regard d'une problématique nationale. L'idée est donc de donner la même possibilité nationale qu'au niveau local.

Demande d'agrément : infos du Président FFEISSM au même titre que le Président de l'OD.

Possibilité pour le Président FFEISSM de s'opposer à la demande.

Si opposition du Président FFEISSM suspension et décision définitive au prochain CDN.

Résolution 18/072 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Modification de l'article 17 sur le renouvellement annuel de l'agrément :

Rajout de possibilité de réserves émises par le Président OD Régional (au lieu d'un simple avis actuellement).

Possibilité pour le Président FFEISSM de s'opposer à la demande.

Rajout du dispositif de suspension de l'agrément au 15 septembre.

Rajout du dispositif de avis sous 2 mois avec saisine du prochain CDN (idem procédure d'agrément actuellement).

Résolution 18/073 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Vote à effet immédiat pour la nouvelle saison. La charte sera adressée à toutes les SCA pour le renouvellement. Débat d'idée demain avec les régions.

Réunion du samedi 2 juin 2018, 15h00-20h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC – Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : Valérie COSSON

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Jean Pierre GUERRET	Président du CODEP de Haute Savoie
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Absent et excusé : Jean Michel PONTIER Médecin Fédéral National

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Nouvelle-Aquitaine
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY <i>représenté par M. LAMBINET</i>	Est – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie

1 – Demandes de label Ecosub : nouvelles candidatures (S.Gauchet) :

Les 5 candidatures retenues :

- Club d'exploration sous-marine aquitaine (CESMA)
- Club Aqua Plongée Paris
- Club sous-marin Pau Océan
- Club de Plongée de Joigny
- Le CODEP 78

1 candidature conditionnée à la vérification d'éléments de communication :

- SCA Fabrice Quintieri

2 renouvellements favorables :

- CODEP 17
- CODEP 33

Résolution 18/074 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité des exprimés

Ces structures recevront un courrier, un diplôme et un kit.

2 – Sciences participatives : actualités sur les partenariats nationaux de la FFESSM (C.Delcausse) :

Actualités sur les partenariats nationaux de la FFESSM.

Sciences participatives : programme de collecte d'informations sur la nature et la biodiversité impliquant une participation du public dans le cadre d'une démarche scientifique.

Les plongeurs sont des observateurs privilégiés de l'état de santé du milieu subaquatique. La FFESSM est impliquée dans ce programme.

A travers l'outil BioObs créé par Laurent Colombet de la CNEBS, les observations sont envoyées au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. Ces données enrichissent la base de données de l'inventaire national du patrimoine naturel. La connaissance de la biodiversité actuelle est indispensable pour les prises de décisions politiques. Le ministère de la transition écologique et solidaire a défini dans sa loi sur la biodiversité deux axes majeurs : limitation du réchauffement climatique et maintien de la biodiversité.

BioObs et donc la fédération est le premier contributeur pour la connaissance de la biodiversité dans le milieu subaquatique. Mais nous ne sommes pas les seules structures impliquées dans les SP.

Nous sommes membres du CNSP-B, seule fédération sportive présente.

Quels sont les autres membres ?

On y trouve l'AFB du ministère (l'ancienne agence des aires marines protégées est incluse à présent dans l'AFB), la fondation pour la nature de Nicolas Hulot, le muséum, planète mer, la LPO...

Chaque structure est bien identifiée, indépendantes et toutes ont le même objectif : participer avec ses outils propres à ce programme.

Le 16 mai Jean Louis BLANCHARD a signé la nouvelle charte du Collectif.

Nous avons participé aux rencontres organisées par Planète Mer, à Marseille en décembre. Fred Di Meglio, Jean Cabaret, Vincent Maran de la CNEBS étaient également présents.

Ces rencontres ont été l'occasion d'échanges constructifs et de réponses aux différentes questions sur les sciences participatives.

Nous avons suivi les travaux organisés par l'Agence française de la biodiversité lors du forum des données. Les données opportunistes, c'est-à-dire celles relevées par le grand public, sont des informations importantes pour les scientifiques.

Dernièrement nous étions présents au Copil 65 MO organisé par le Muséum national d'histoire naturelle. Ce dernier structure la collecte des données et leur mise en valeur au travers de 65 millions d'observateurs.

Nous avons œuvré au sein du groupe de travail du Collectif pour la mise en place du nouveau portail OPEN qui permettra l'intégration des données au niveau du muséum.

L'AFB a promis de verser la somme de 20 000 € pour aider à la mise en place du carnet de plongée en ligne associé aux données de BioObs. Anne-Edith Cure travaille avec Laurent Colombet pour cette refonte.

Dans le cadre de l'appel à projets INPN 2018, un jury composé de 11 personnes a étudié notre dossier avec attention et intérêt, selon la grille de lecture des quatre critères indiqués dans l'appel à projet. Comme chaque dossier, il a été examiné par au moins deux jurés. Une réunion tenue le 12 avril a permis de sélectionner les 13 meilleurs projets sur les 236 reçus !

L'INPN nous a annoncé que notre projet a été retenu. Celui-ci répond entièrement aux critères demandés de connaissance (cf. http://patrinat.mnhn.fr/publications/rapports_spn).

2500 € attribués à la FFESSM pour permettre à l'équipe BioObs de réaliser un travail de tri, de sélection et de validation des 17 000 clichés afin d'offrir à l'INPN un panel de photos de qualité sur la faune et flores subaquatiques.

Bilan :

Signature de la charte avec le Collectif national sciences participatives-biodiversité. Forte implication de la FFESSM et reconnaissance du travail fait. Aides à l'évolution du site et à BioObs.

Vigiemer : dossier en veille car manque de réciprocité : on doit faire la promotion de Vigiemer mais pas l'inverse ; les membres de Vigiemer sont pratiquement les mêmes que ceux du collectif ; donc doublon, perte de temps et d'énergie ; un courrier a été adressé à Vigiemer le 18 mars et est resté à ce jour sans réponse.

3 – Club Sport et Développement durable (M.Furne) :

Pour rappel, le club Sport et Développement Durable est un club informel qui regroupe les fédérations et les ligues sportives investies dans une démarche de développement durable. Ce club regroupe actuellement 70 fédérations dont la nôtre et 140 membres. Il est animé par des représentants de la Mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports.

L'objectif de ce groupe est de permettre des échanges de savoirs, des informations, des expériences, des outils et des travaux sur la thématique.

Lors de ces rencontres, la FFESSM a pu présenter la mise en œuvre de notre stratégie développement durable comme notre label EcoSub, les Trophées des activités subaquatiques et les outils de sciences participatives, la mise en place dans notre cursus de formation d'un module de respect de l'environnement.

Présentation des différents dossiers : L'éolien, les granulats, la pêche de loisir, le handisub, la féminisation et le plan citoyen du sport.

Présentation des institutions dans lesquels est présente la FFESSM : Les conseils maritimes de façade, l'UICN, les conseils d'administration des Parcs naturels marins.

La communication au sein de ce club est faite à travers un site internet. On retrouve des fiches acteurs, la présentation de la FFESSM, des publications (recueil sur les fédérations sportives françaises engagées dans le développement durable qui présente les politiques et les actions concrètes qui sont menées).

Newsletter où est relayée la newsletter développement durable de la FFESSM.

Signature de la charte des 15 engagements Eco Responsables, validée en CDN en février : le Président engagera la FFESSM dans cette démarche Eco Responsable sur les événements sportifs en signant la charte le 11 juin prochain en présence de la Ministre des Sports, Isabelle AUTISSIER Présidente du WWF, et de Tony ESTANGUET.

Travail en cours sur la mise en place d'un guide des pratiques pour les organisateurs d'évènements.

D'autres thèmes seront abordés lors des prochaines rencontres : La politique de développement durable au siège des fédérations.

4 – Refonte du site internet (AE.Cure, C.Celli) :

Présentation du travail réalisé :

- La Bourse à l'Emploi est d'ores et déjà opérationnelle.
- Démarrage du site en lui-même qui comprend plusieurs volets : une maquette graphique livrée, et une maquette dynamique livrée.
- Développement du BackOffice contenant le module Bourse Emploi et le site.
- Traitement des liens sur les bases et modules externes (sites externes...).
- Modules mutualisés : site national et sites des commissions.
- Chantier sur la production de contenu.
- Fin-juin livraison prototype du site.
- Mi-juillet : livraison usine à sites (module qui permettra de dupliquer les sites), livraison modules mutualisés actu et calendrier, formation des référents.
- Gros chantier sur BioObs en parallèle du projet.

Toutes les commissions seront sollicitées et devront présenter une personne référente.

Présentation de la maquette.

5 – Bilan quantitatif et qualitatif des activités des SCA :

- **Bilan quantitatif (A. DELMAS) :**

Au 15 septembre : 435 SCA dont 30 SCIA, 22 radiées dont 2 SCIA et 34 agréées dont 4 SCIA,

Au 1^{er} juin : 446 SCA dont 32 SCIA, + 11 SCA.

Sur la vente des licences : 8 601 au 1^{er} juin 2018, - 54 par rapport à juin 2017

Sur la vente des brevets : 6 524 au 1^{er} juin 2018, + 176 par rapport à juin 2017.

Stabilité au niveau des licences et des brevets.

Nouvelle SCA « Apnée » en développement.

- **Bilan qualitatif (J. VRIJENS) :**

Première réunion avec tous les représentants des régions à Marseille le 24 février.

Remerciements à Alain DELMAS, Frédéric DI MEGLIO, Président de la région PACA, a été invité.

Objectif : échange entre les SCA et la FFESSM. Faire comprendre aux SCA les avantages que la FFESSM peut apporter. Mise en place de produits pour les SCA, comme le Pack Découverte, le PE12, les ATP apnée...

Sujets abordés :

- projet de modification du code du sport.
- la filière pro avec une difficulté pour recruter des moniteurs salariés pour les SCA et certaines associations. De nouveau, on a pu faire face à travers la mise en place de la bourse d'emploi, première étape dans ce domaine.
- Historiquement, lors de la création du dispositif des SCA (1997), la fédération a choisi de limiter à 10% la représentativité des Sca (le texte réglementaire prévoit 20 max.). Aujourd'hui la question se pose de savoir si c'est judicieux d'élargir de 10% à 20% au regard de certains Comités qui trouvent ce choix pénalisant.

Intervention des régions sur ce sujet :

L'impact le plus marquant serait sur les Comités de bord de mer. Il en ressort que si cette représentativité devait être adoptée, ce serait en parallèle d'une contrepartie d'un affichage plus présent de la fédération dans les SCA et d'un niveau d'exigence supérieur avec une implication plus marquée de la vie fédérale. Il faut également garder à l'esprit les spécificités territoriales.

J. Vrijens : Les comités d'intérieur qui sont moins impactés, ne seront pas du tout impactés par une augmentation à 20 %, puisque ça restera quelque chose de marginal.

P. Dunac : On peut entendre de la part des SCA que ce déficit de représentativité soit un facteur de leur manque d'implication. Il faut que ça passe par un niveau d'exigence supérieur à leur égard dans le cadre de la charte, avec une vraie demande d'implication, un réel affichage, car on ne voit pas suffisamment l'image de la Fédération au sein de leur structure.

D. Riccardi : Il faut arriver à les faire mieux participer à la vie fédérale.

JM. Broner : Il faut prendre la compréhension des SCA au sein de la fédération d'une manière globale, et surtout par rapport à l'ensemble du paysage. Il ne faut pas répondre spécifiquement aux SCA dans une logique strictement interne. Aujourd'hui, et même historiquement, à chaque fois qu'il y a des structures qui sont extérieures à la fédération, d'un statut d'extériorité cela devient un statut d'opposant à la Fédération. Nous avons aujourd'hui 95 % des entreprises commerciales qui sont SCA. D'une manière pragmatique, nous l'avons déjà dit en CDN, il y a un engagement du secteur associatif, un lieu affectif entre les clubs et la fédération qu'on ne retrouvera jamais vis à vis des SCA. L'objet des SCA c'est faire du commerce donc tout ce que l'on va dire sera de nature à effrayer les gens à rester à la fédération plutôt que d'aller ailleurs. C'est un mariage d'intérêt. Les SCA profitent de la fédération, qu'est-ce que l'on peut demander en retour.

B. Labbe : Il ne faut pas généraliser. Il ne faut pas mélanger toutes les SCA, il y a un panel de capacités, de possibilités où il est difficile de généraliser. Il faut considérer que le patron c'est la Fédération.

J. Vrijens : Nous venons de renforcer le pouvoir des présidents de régions dans les demandes d'agrément. Il y a un effet pervers qui est en train de s'installer dans les régions où les SCA sont nombreuses, les SCA qui sont impliquées dans la vie fédérale, sont dans l'obligation de créer à côté un club associatif pour garder un pouvoir votatif.

J.L. Blanchard : Nous n'avons pas de solution juridique, quand bien même nous passons à 20 %, cela ne résout pas le problème dans certains comités, notamment dans l'outre-mer.

F. Di Meglio : Notion de solution adaptative : il faut avoir une réflexion avec des solutions qui soient différentes. Il ne pas penser globalement, Clubs et SCA, il faut penser les choses différemment. L'évolution de la charte est fondamentale.

A. Delmas : Il faut relativiser un peu les difficultés potentielles avec les SCA. 5600 renouvellements depuis 13 ans. Il y a eu sur ces 5600, 3 refus, et sur les nouveaux agréments 3 dossiers où les comités régionaux se sont opposés. Globalement il n'y a pas tant de problèmes que cela. Quand on gère toute l'année les SCA notamment les régions où il y en a beaucoup, les DOM TOM, la Corse, PACA ou en Occitanie, et bien finalement on a très peu de problème, nous avons quelques soucis dans les comités de l'intérieur ou sur la façade atlantique peut-être parce qu'il y en a moins. Les SCA ont délivré plus de brevets et plus de licences que les années précédentes au total. C'est un vrai choix de stratégie, l'ensemble des SCA aujourd'hui génère 800 000 € de chiffre d'affaire pour la fédération.

Présentation des pistes de modifications concernant la charte des SCA. (sujet restant à l'étude)

6 – Dossier ISO (JM.Broner) :

La grande difficulté que l'on rencontre aujourd'hui c'est le risque que la norme qui a été adoptée au niveau international (ISO) le soit également au niveau européen (CEN) et donc reprise sur notre territoire, conséquence d'une procédure internationale appelée « accord de Vienne ». Le positionnement de la délégation française dont la présidence est assurée par la Ffessm vise à rappeler le cadre législatif et réglementaire français en soulevant, le cas échéant et quand c'est le cas, les éventuelles divergences.

7 – Points du Président :

- Réflexion sur le fonctionnement du Conseil des sages (Cf. point 4 du Cde la veille)

Point sur les décisions en comité restreint :

- Le Conseil fédéral de discipline antidopage 1^{ère} instance et appel sont complets.

- Le Bureau des médailles a été complété.

- Championnats (hors coupes) internationaux :

- 2018 PSP Coupe du Monde des Nations à Nîmes - validé cmas

- 2019 NAP Coupe du Monde à Aix-en-Provence - validé cmas

- 2019 Tir sur Cible Manche de Coupe du Monde

- 2019 Orientation Coupe d'Europe à Chalette-sur-Loing
- 2020 NAP Coupe du Monde à Aix-en-Provence - déposé cmass
- 2020 Apnée, forte volonté d'accueillir un Championnat du Monde
- 2020 nous avons déjà voté le fait que nous organisions le Championnat d'Europe de NAP juniors en PACA. A titre exceptionnel en 2020 il y pourra y avoir 2 championnats internationaux.
- 2021 Hockey Championnat du Monde à Clermont-Ferrand -> Souhait de recevoir un Championnat du Monde en France. D. RICCARDI Président du Comité RABA souligne que les collectivités locales ont un avis plutôt défavorable sur la question.

- le nouveau Directeur des Championnats de France est Sébastien ALLEGRE assisté de Pascal MARC. Un vif remerciement à Bob SEVERIN et Michel BUE pour le travail de fourni qu'ils ont accompli avec tant de zèle et d'efficacité.

Le Président confirme que nous refermons la porte de Montluçon, et que les prochains Championnats de France auront lieu à Limoges sur deux sites ; le Centre aquatique pour le Tir, NAP et Apnée et un autre site pour la PSP.

- Pérennisation des Assises nationales des pêches de loisir et de la plaisance : événement important qui a lieu tous les deux ans. La décision est de continuer encore une année.

Dossiers :

- Code du sport : Les principaux dirigeants de l'ANMP, du SNMP, ainsi que l'UCPA, ont trouvé des positions identiques à celles de la fédération ; laquelle et les différentes organisations invitées par elle ont approuvé un texte à l'unanimité. Cette position commune a été communiquée à la Ministre. Le texte ainsi collectivement rédigé est publié ce jour avec les échanges sur le site internet de la FFESSM.

8 – Point sur l'évènement du Championnat de Poids Constant et Intervention à Rome (S.Grandjean):

Un déplacement est prévu ce 20 juin à Rome avec Alice MODOLO RecordWoman de France d'Apnée, Arthur GUERIN-BOERI Quintuple Champion du Monde d'Apnée, Francis MERLO, Sébastien GRANDJEAN, Jean-Marc BARR et Jean-Louis BLANCHARD. Les Fédérations Italienne (FIPSAS) et Française (FFESSM) se joindront à la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS) pour célébrer les 30 ans du film « Le Grand Bleu » et avec l'aide des athlètes internationaux et de personnages emblématiques de l'activité, montrer au CIO que l'Apnée a toute sa place aux Jeux Olympiques.

La FFESSM a souhaité dédier son Championnat de France d'Apnée en Eau Libre à la célébration des 30 ans du film « Le Grand Bleu » et de son personnage légendaire. Jean-Marc BARR, qui incarne Jacques MAYOL dans l'œuvre culte de Luc BESSON, sera le parrain de la compétition et effectuera ce 30 juin en baie de Villefranche-sur-Mer une descente de démonstration en apnée au câble officiel de la compétition ! Le rendez-vous est donné à partir de 10h au Port de Villefranche Darse pour profiter des animations organisées sur le port par le Comité Régional et le Comité Départemental 06 avec la présence de notre partenaire Beuchat et de l'association Grégory LEMARCHAL. Il sera également possible, dès 7h30 du matin de suivre en direct sur nos réseaux une journée inoubliable ! Les fans de Jean-Marc BARR auront l'occasion de recueillir la dédicace de l'acteur et, pour ceux qui le souhaitent, assister le soir à la séance de cinéma en plein air La Citadelle. La manifestation se clôturera le soir après la remise des médailles par la projection du film « l'homme Dauphin ».

9 – Point sur l'avancée des travaux 5 rue du chantier Marseille (F.Merlo) :

Présentation de quelques photos. La grande salle, première tranche des travaux, sera terminée pour la fin du mois de juin. Tout a été refait à neuf. Tout doit être repensé des 1000 m2 de locaux. Dans 15 jours, nous organiserons un petit nettoyage de la prochaine salle.

10 – Points du Trésorier Général :

Point du rapport diffusé ce matin.

Relance des structures qui n'ont pas réglé leurs factures au siège national au-delà des 61 jours prévus par nos textes. Un système automatique de relance sera proposé.

Pour les commissions, les lignes ne sont pas avancées. Engagements non complets.

Aujourd'hui, nous sommes conformes à nos prévisions. Il semble que nous ayons arrêté la baisse des licences et que le nombre de certifications soit celui prévu.

Problèmes d'approvisionnement de sacs pour les cadeaux aux abonnés. Il reste un mois et demi. Proposition du comité Ile de France de fournir des sacs pour pallier au manque de cadeaux. Il manque à peu près 150 sacs.

11 – Points du Secrétaire Général :

- Découverte de la charte graphique complète sur le site dans les semaines à venir.
- Newsletter FFESSM.

12 – Point sur la Bourse de l'emploi (A.Delmas, Jo Vrijens) :

Présentation. La Bourse à l'Emploi a été mise en ligne hier. Il y a une partie offres d'emploi et une partie demandes. Les Clubs, SCA, CREPS et licenciés seront informés via nos réseaux de communication. La déclinaison du logo pour les SCA est en cours de finalisation.
Il y a le même accès direct sur le site FFESSM et sur le coin des pros.

13 – Point sur les évolutions mises en ligne du site TIV (A.Delmas) :

Nous avons mis en ligne la 2^{ème} tranche de l'application des TIV. Cette évolution est en place depuis un mois et demi. Elle comporte une vingtaine d'évolutions. Une principale, celle de permettre d'intégrer les opérations de visites réalisées par des organismes externes (club ou SCA qui n'a pas de TIV, soit un club ou une SCA qui fait appel à un magasin extérieur...).

Au bout de 2 ans, plus de 90 000 blocs rentrés et 7000 TIV qui travaillent dessus. Toujours des difficultés mais cela fonctionne bien.

14 – Point sur le bureau des médailles du 1^{er} juin 2018 (O.Maire) :

Médailles de bronze : 103 reçues et 103 attribuées.

Médailles d'argent : 30 demandes, 27 attribuées et 2 demandes reportées par manque d'information. 1 demande refusée.

Médailles d'OR : 16 demandes, 15 attribuées et une demande refusée pour non-respect du délai.

Demande aux OD de respecter le document envoyé, notamment dans la précision du CV du demandeur.

Réunion du samedi 2 juin 2018, 15h00-19h00 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DI MEGLIO Frédéric – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC – Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : Valérie COSSON

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Jean Pierre GUERRET	Président du CODEP de Haute Savoie
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Absent et excusé : Jean Michel PONTIER Médecin Fédéral National

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY <i>représenté par M. LAMBINET</i>	Est – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISSON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Pyrénées Méditerranée

1 – Point sur le Règlement général sur la protection des données (AE.Cure) :

Approuvé par 29 pays européens signataires, tous les établissements qui traitent des données personnelles doivent s'y conformer. Le règlement est entré en application le 25 mai 2018.

Le RGPD restitue par le droit, le pouvoir aux individus sur leurs données personnelles, un signal fort envoyé notamment aux GAFA (Google, Amazon, Facebook, Apple).

Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ? : Une personne est identifiée lorsque son nom apparaît dans un fichier associé à des données qui lui sont propre comme : immatriculation, localisation, adresse électronique, date de naissance, infos paiement, numéro de tel...

Identifier les données sensibles qui font l'objet de dispositions particulières :

Données génétiques ou biométriques | Données médicales | Sanctions administratives ou suspicions | Opinions politiques | Orientations sexuelles.

11 obligations dont : droit à une obligation complète, droit d'être informé en cas de violation de données, droit à l'oubli, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit d'opposition, droit spécifique pour les mineurs.

Une phase progressive de mise en conformité sans sanction les premiers mois d'entrée en application du règlement est accordée par la CNIL.

Il faut démontrer que les étapes de mise en conformité préconisées par la CNIL ont été engagées.

Étapes de mise en conformité :

- Désigner un responsable de la mise en conformité (ou DPO selon les cas)
- Cartographier les traitements
- Analyser les écarts avec le règlement
- Plan d'action de mise en conformité

Organisation et documentation des processus internes : registre.

Plan d'actions :

- **Documenter** sa conformité via registre, audit, études, traces...
- **Fin des déclarations CNIL**
- **Co-responsabilité des prestataires** et sous-traitants (conformité RGPD à mettre dans les contrats)
- **Cybersécurité** : Mettre en œuvre des moyens adaptés et notifier des failles de sécurité sous 72h à la CNIL + users
- **Renforcement des droits des personnes** : Information et consentement, portabilité, droit à l'oubli etc...

Recommandations :

- **Désigner un responsable conformité au RGPD** (pas obligatoire pour les clubs, mais conseillé)
- **Identifier les données personnelles collectées** (Éviter de collecter des données sensibles)
- **Rédigez un état des lieux et un plan d'action**
- **Informez les adhérents, gestionnaires, salariés**
- **Conservez les documents nécessaires** (registre non obligatoire, uniquement pour Ets > 250 salariés)
- **S'assurer de la sécurité des données et de l'existence d'une procédure en cas de fuite et de la portabilité des données**

Rédiger un état des lieux

- **Préciser ce que vous faites de ces données personnelles** (quel "traitement" au sens du règlement)
- **Préciser vos objectifs** du traitement de données (connaître vos membres, leur offrir des formations...)
- **Préciser vos systèmes** : vérifiez que votre fournisseur maîtrise le RGPD. Où les données sont stockées ? qui y a accès ? quelle est la sécurité ?

Rédiger vos mentions légales (site) avec notamment les informations suivantes :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement ou son représentant
- les finalités du traitement ;
- si les données sont transférées vers un destinataire dans un pays tiers
- la durée pendant laquelle les données à caractère personnel seront conservées
- l'existence du droit de demander l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données
- le droit d'introduire une réclamation

- **Assurez-vous de l'obtention du consentement explicite de vos membres ou adhérents et qu'ils comprennent pourquoi ces données sont collectées.** Concrètement votre contrat d'adhésion devra comporter des mentions relatives aux données personnelles. Même votre formulaire de contact en ligne devra comporter des mentions (renvoie vers les mentions légales par exemple). Attention, vous devrez être en mesure de prouver le recueil de ce consentement le cas échéant (en cas de contrôle de la CNIL).

- **Rappelez-vous que vos membres peuvent retirer leur consentement à tout moment dès qu'ils le demandent.** Donc votre système de gestion devra permettre la modification ou la possibilité d'effacer les données si cela vous est demandé.
- Si vous possédez un système existant, **vérifiez que votre fournisseur actuel maîtrise RGPD et ses implications.**
- **Assurez-vous de la sécurité des données.** Ou sont-elles stockées ? par qui ? qui y a accès ?

En Conclusion :

Se conformer parfaitement à la loi sera certainement compliqué pour un club, par contre mettre en place les bons outils permettant de prouver sa bonne foi est assez simple. Sachant qu'une partie des obligations du responsable des traitements peut être déléguée à son sous-traitant du moment que celui-ci est bien au fait des règles de la RGPD et de la mise en place des moyens adéquats, prouver que l'on a fait les efforts nécessaires pour se mettre en conformité, devient accessible à tous. Il faut former en interne des personnes caler sur ce sujet.

F. Di Meglio : Nous avons vu la protection des données personnelles, pour les personnes physiques, qu'en est-il des personnes morales ? Les OD sont plutôt en connexion avec des clubs. C'est intéressant de savoir que les OD n'ont pas à développer tout ce dossier vis à vis de la gestion des données des clubs.

P. Dunac : D'où l'importance d'avoir une base de données unique nationale de manière qu'au niveau des OD nous puissions dupliquer ce qui sera mis en place au national en termes d'informations. Après pour les clubs il y a peut-être des données personnelles que l'on n'a pas au niveau de la fédération dans la base de données qui est la nôtre, et qu'eux collectent, peut-être les outils de paiement. Au besoin, on peut imaginer que la fédération collecte ces données pour le compte des clubs auquel cas les clubs seraient tranquilles.

JM Broner : L'objet de la remarque se situe plus sur la dimension pédagogique. Aujourd'hui la commission juridique notamment elle, reçoit pas mal de questions là-dessus. Les clubs sont demandeurs. Des choses ont été faites dans d'autres fédérations, par exemple à la fédération d'escrime (RGPD pour les nuls). Il faut préparer un document à leur destination pour les prévenir, les informer et les rassurer.

D. Riccardi : Il faut créer un modèle de données dans lequel on dise ce dont on a besoin pour fonctionner.

Dossier à suivre.

2 – Dossier UNSS (H.Caron) :

Partenariat entre la FFESSM l'éducation nationale et l'UNSS.

- Championnat Inter-académique UNSS le 28 mars à Condé-en-Normandie, beaucoup de monde, un franc succès, 3^{ème} édition. Le règlement de cette compétition a été changé. Nous avons différencié le règlement entre le collège et le lycée. Pour les lycées, deux catégories ont été créées : une catégorie débutante et excellence. Il y beaucoup plus d'enseignants et d'élèves qui se sont intéressés. 3 régions présentes, Ile de France, Centre et Normandie. Financement UNSS uniquement. 2 sections sportives présentes. 92 compétiteurs, 22 équipes de la 6^{ème} à la Terminale de 10 à 18 ans, des athlètes confirmés mais aussi des nageurs débutants.
- Recensement des projets avec des activités subaquatiques avec des scolaires : Divers courriers ont été envoyés au MEN, à l'UNSS, aux régions et aux Commissions Nationales.

Objectifs :

- Demander la nomination d'un référent activités sub au sein du Ministère de l'Éducation Nationale.
 - Demander la nomination d'un référent activités sub au sein de l'UNSS
 - Identifier le personnel ressource
 - Lancer le recensement
- 20 réponses en 1 mois :
- Beaucoup de 6^{ème}/5^{ème} et secondes/premières
 - Majorité de projets pluridisciplinaires
 - Découverte de biologie sous-marine
 - Majorité d'enseignants/moniteurs FFESSM
 - Achat de licence pour certification dans 50 %
 - Discipline majeure : plongée sous-marine
 - Objectifs majeurs : N1 de plongée + baptêmes.
- Logo Jeunes : Un travail de déclinaison de notre nouvelle signature graphique a été proposé à l'occasion de la nuit de la création de l'IUT information et communication de Caen. Les élèves ont travaillé toute la nuit et le lendemain ont proposé quelques logos.
La commande était : logo Jeunes, logo UNSS activités sub'.
La présentation des logos et slogans (Un océan de sensations, Jette-toi à l'eau, Soif d'aventures, Sous l'eau tout baigne, Un océan d'activités, Explore ta personnalité) sont à utiliser pour aboutir à notre besoin.

3 – Point du DTN :

- **Règlements sportifs** : 3 règlements ont été proposés et la forme ne convient pas, celui de la NAP, du Tir et de la NEV. Donc aucune validation. Report à l'automne de tous les règlements sauf 2 points particuliers :

Règlement APNEE :

Modification du protocole de sortie (phasage avec le règlement CMAS) à compter de la saison sportive 2019

Règlement NEV :

Suppression du championnat de France de descente Classe I/II et création d'un championnat de France de course en ligne à compter de la saison sportive 2019

Résolution 18/075 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

- **PPF** : La procédure de labellisation des structures clubs dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (club formateur de niveau 1, club formateur de niveau 2 et club élite) doit préalablement faire l'objet d'une validation des comités régionaux pour ce qui concerne le respect des règles fédérales d'affiliation et l'implication dans la vie régionale.

Résolution 18/076 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

Les dossiers d'ouverture d'un Pôle France à Rennes et à Aix en Provence seront examinés par le Groupe Technique Permanent du Ministère des Sports puis par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau début juin.

4 – Présentation de la proposition du nouveau site (AE.Cure, C.Cellii) :

Présentation du nouveau site FFESSM.

Débats sur le contenu.

5 - Baisse du CNDS, position du CNOSF (S.Grandjean, B.Labbe) :

Sébastien Grandjean et Bernard Labbe se sont rendus le 25 avril au siège du CNOSF.

Si la convocation et le courrier joints adressés à la ministre laissaient penser que les sujets et actions à décider tournaient autour de la baisse du CNDS, les problèmes de financement du sport, et l'évolution des modes de gouvernance des fédérations ainsi que la rénovation du modèle sportif français, le titre du ppt support à la réunion ne laissait aucun doute « Congrès du CNOSF – Gouvernance du sport ».

Le Président Massegli a ouvert la réunion revenant notamment sur les sujets contenus dans son courrier à la ministre, la suppression de l'enveloppe budgétaire du CNDS de 60 millions € et la disparition des emplois aidés. Le tout souligné par son espoir de voir le mouvement sportif, sous l'impulsion de tous ses membres, utiliser l'aventure des jeux de 2024 pour démontrer nos atouts et ainsi peser sur la possibilité de rénover la place de CNOSF dans le mode de gouvernance du CNDS. Il n'a été à aucun moment question des modes de gouvernance des Fédérations.

S'en est suivi un long moment d'interventions des membres présents et la conclusion du Président soulignant que la commande publique tue le monde associatif avec des appels à projets qui ne font pas partie de nos missions, pour lui il faut le retour vers le lien social, le vivre ensemble et le bénévolat, la convivialité des clubs.

La séance s'est terminée par le vote d'une motion donnant mandat au CNOSF pour poursuivre les travaux initiés sur la gouvernance du sport afin de doter le sport français d'un modèle à gouvernance partagée et responsabilités réparties. Dans ce contexte l'hypothèse d'une agence nationale constituée de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et du mouvement sportif à parts égales, et de représentants du monde économique a recueilli le soutien quasi unanime des participants.

Intervention de B. LABBE : Il y a un fossé entre ceux qui décident et ceux qui sont en bas. En définitive nous nous débrouillons tout seul. Des personnes de certains CDOS ont été beaucoup plus virulents. Il va y avoir une cassure. Aujourd'hui, c'est peut-être le moment de démontrer le levier qui existe entre ceux qui décident et ceux qui sont à la base. La motion qui a été mise en place à l'assemblée du CNOSF il faut la mettre sur internet et de permettre à chacun de la signer.

Débats.

6 - Débat financement CODEP :

La parole est donnée au débat sur le sujet du financement des CODEP.

Il en ressort une grande disparité sur le territoire, que ce soit en terme de masse financière, mais aussi en mode de délivrance des subventions du CNDS. S'il est aisé d'obtenir une subvention dans certains départements, pour autant, ce ne sont pas forcément les Départements où le nombre de projets sont les plus denses ni les plus aboutis. Dans le même temps, certains CODEP sont en réelle souffrance tant il est difficile d'obtenir une aide. Certaines pistes sont à étudier comme par exemple la mutualisation des actions de CODEP limitrophes ou encore que le Comité Régional se positionne en tête de réseau.

D. Riccardi : Au niveau de la région AURA, les CODEP perçoivent l'équivalent des ristournes sur licences en aide CNDS et conseil régional.

F. Di Meglio : Dans les CODEP 05 et 04 il y a très peu de clubs. Proposition de favoriser une subvention de la part de la région dans la mesure où ils respectaient une thématique de la région.

JY. Redureau : Il ne faut pas faire l'erreur de mélanger tous les territoires, c'est inégal. En Bretagne, le problème ce n'est pas le manque de financement c'est le manque de projets. Il n'y a pas de projets, ils font des demandes de subventions et ils les obtiennent. Il faut les aider mais dans un projet de développement.

P. Savourey : Certaines activités sur lesquelles les CODEP sont un peu démunis soit n'ont pas d'économie d'échelle pour être forcé de faire des formations pour 3 ou 4 personnes.

Il faut peut-être réfléchir à ce que font les communautés de communes, se regrouper et faire remonter certaines actions de formations départementales vers le régional.

N. Boulay : Pour ce genre de formations nous avons des CODEP qui mutualisent les CODEP voisins. Sur des choses diverses pas seulement pour les formations.

JL. Blanchard : Il y a des inégalités totales du fonctionnement des CODEP, inégalités au niveau des actions menées mais aussi au niveau du comportement. Comment pouvons-nous tenir compte de cela. Est-ce que la fédé nationale doit avoir un comportement global pour tous les CODEP, ou doit-elle avoir un comportement différencié ?

B. Labbe : Il faut faire un état des lieux de la fédération. Il est temps de faire l'état des lieux financier de l'ensemble des régions et des CODEP de manière à ce que l'on puisse véritablement discuter d'une politique sportive à mettre en place.

D. Riccardi : En tout cas ce qui se passe au niveau de la région, la répartition des aides de l'État sont faites au prorata des actions déclarées. A partir de ce moment on retrouve les inégalités.

M. Masselle : Des subventions c'est bien mais pour faire quoi. Il y a déjà une disparité au niveau des clubs. Il faut d'abord que les CODEP montrent un comportement fédératif, donnent l'exemple et partagent entre eux. Il faut maintenir un niveau de cadres pour développer les petits clubs.

JP. Guerret : Il y a une interprétation différente des subventions dans chaque région. Elles sont déclinées dans ces régions de façon différentes.

JY. Redureau : Au niveau fédéral on pourrait copier ce qui se fait au niveau des régions, actuellement dans les DR, on parle du comité régional comme tête de réseau, en gros on souhaite que les Départements travaillent avec le comité régional pour voir quel projet on développe et comment on répartit les budgets.

JL. Blanchard : Certains CODEP veulent jouer au Comité Régional, une sorte d'indépendance dans le schéma régional. Selon le schéma régional, c'est la région elle-même qui va déléguer ou pas vers le département de certaines actions. La cohérence est à l'échelle régionale. Comment faire pour que les CODEP soient tenus dans cette cohérence. C'est une maladie endémique de certains CODEP.

M. Lambinet : Nous sommes traités parfois différemment par les services de l'État d'un CODEP à l'autre.

F. Di Meglio : Depuis 3 ans en région PACA, nous avons été obligé de faire une table ronde avec les 2 régions et les 6 départements dans le cadre du CNDS. Tout était signé à la fin par les 2 régions et tous les CODEP. Les services de l'État nous disaient déjà, la tête de réseau c'est la région.

Cette année ça a été pareil, si les départements ne rentraient pas dans les thématiques de la région la représentante de Jeunesse et sports disait qu'on ne pouvait pas avoir de subvention.

D. Riccardi : Dans ce mode de fonctionnement, depuis deux ans c'est la région qui donne au CNDS les montants des enveloppes pour les formations de cadres.

P. David : Je souscris tout à fait à ce qui vient d'être dit d'autant qu'en Normandie, la ligue qui va devenir comité régional, est tête de réseau et au niveau du conseil régional est consulté pour que la région donne ses objectifs.

Après nous mettons en place une commission pour juger les dossiers qui arrivent.

Ce message simple est à diffuser dans les CODEP. Même schéma pour le secourisme.

7 – Interventions de F. Di Meglio sur deux dossiers :

- **Module de formation :** Il avait été prévu dans le CDN de février que la Commission Médicale fasse un module de formation de nos moniteurs ou de nos cadres formateurs type apnée et NAP, pour pouvoir avoir une connaissance de ce qu'est le Sport Santé.

Ce module de formation a pu être finalisé lors de la réunion médicale à Annecy. Est-ce que nous pouvons commencer les formations avec ce module ? Est-ce que PACA peut être région pilote sur ce projet ?

JL. Blanchard : Le fonctionnement actuel de la Cmpn au regard de certains comportements (Cf. ci-dessous) pose problème. Module en attente *sine die* certaines personnes de la CMPN n'est pas résolu aujourd'hui. Donc ça ce se fera pas au niveau national pour le moment.

- **La loi Sapin II :** existe depuis 2016 et va être appliquée en 2019. Schématiquement, c'est la notion d'AOT professionnel dans le cadre économique qui touche la zone du littoral portuaire. J'ai eu plusieurs SCA qui se sont tournées vers la région.

Discussion avec le Conseil régional et la gestion des ports de plaisance de PACA qui gèrent 99 des ports de plaisance. La gestion des ports de plaisance, c'est soit des organismes privés (et la loi s'imposera à eux), soit des organismes du type Conseil départemental, soit des Métropoles.

Le cahier des charges est très large et dévolu au gestionnaire. En attente du retour de la part des Conseils départementaux mais il se pourrait qu'on ait un port qui refuse la plongée.

JL. Blanchard : C'est quelque chose qu'il va falloir traiter. Il faudrait que l'un de nos experts reprenne la main sur ce dossier.

S. Gauchet : Peut-être consolider ce qui se passe sur la région PACA en interrogeant la région Occitanie, Corse, et Bretagne. Qu'est-ce qu'il en est des menaces qui pèsent sur les structures. Il faut consolider ce constat. Sur cette base, on peut interpeler nos différents contacts délégués à la mer, direction de la mer, conseil national *mer et littoral* pour leur demander qu'une circulaire soit prise auprès des Préfets et attirer leur attention sur le fait qu'il y a un péril concernant la poursuite des activités, notamment les investissements à moyen et longs termes de nos structures sur le domaine public maritime.

A. Delmas : Il faut d'abord évaluer l'étendue des problèmes. Parce qu'en fait, même si cette loi par principe semble impacter nos structures, je ne suis pas certain qu'il y en ait beaucoup qui soit touchées. Les AOT, c'est l'occupation temporaire. En ce qui nous concerne et que l'on constate, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui, même s'ils sont sur le domaine maritime, ont des contrats de plus longue durée. Comme l'a proposé Sylvie, il faudrait faire un recensement, un état des lieux des difficultés. Combien de structures de bord de mer sont réellement impactées ?

JL. Blanchard : Il est confié à A.DELMAS de réaliser un recensement des SCA concernées par les nouvelles règles des AOT afin d'évaluer le besoin. Un courrier va être réalisé pour sonder les structures du bord de mer au niveau national.

8 - Bases Fédérales (C.Martin) :

Bases nationales : Hendaye, CAP Trébeurden, La Graulle, Niolon.

Bases Régionales : La Gravière du Fort, Beaumont sur Oise, Tourlaville.

Bilan de toutes les bases fédérales :

	BEAUMONT	GRAVIERE DU FORT	HENDAYE	LA GRAULE	NIOLON	TOURLAVILLE	TREBEUDEN
STATUT	Club	Association de clubs FROG 2009	Etablissement du comité régional 1976	Etablissement du comité régional 1999	Association (UCPA)	Club Pôle Plongée Normandie	Club 1967
PUBLIC	Licenciés/clubs toutes provenances création de licences	Licenciés/clubs toutes provenances Non licenciés étrangers	Tout public (fédéral, scolaire, handi , brevet d'Etat, secourisme...) licencié ou autres	Tous publics licenciés	Tous publics 3720 micenciés 2378 Individuels 88 clubs 1450 non licenciés 919 licences créées	Licenciés et clubs fédéraux Colonies Internationaux (Belges) Création de licences	Toutes activités fédérales Brevet d'Etat Plongée professionnelle
TARIFS		5 € la plongée		10€ la plongée		24 €	
BUDGET	associatif	associatif	Associatif Activités fiscalisées	Associatif	Associatif Activités fiscalisées	associatif	Ass (400000€) Fiscalisé(100000€) Form prof 400 000)

FINANCEMENTS	Comité régional CNDS	Comité régional Autofinancement	Comité régional CNDS Conseil régional	Comité régional Communauté de communes		CNDS Ville de Cherbourg Conseil Départemental	CNDS Fonds propres
RESULTATS		25000 participants /an toutes commissions	10 000 plongées /an	4000 pl/an (90% plongée/ 10% Apnée)	50 000 plongées	2500 dont 80% plongées	20 000 Plongées
PERSONNEL	1 employé technique	300 cadres fédéraux	130 cadres fédéraux 2 CDI et 2 saisonniers 1 CDI administration	1 employé	4 CDI 19 CDD 4 CDI Administratifs	30 cadres fédéraux 2 permanents	80 moniteurs bénévoles 8 CDI à l'année 2 CDI Adm
SITE	Inscription en ligne Réseaux sociaux	Oui Réseaux sociaux	Oui Réseaux sociaux	Inscription en ligne	Inscription en ligne Réseaux sociaux	Site en cours de construction	Inscription en ligne Réseaux sociaux

Présentation des éléments financiers des bases, participation nationale.

Le débat est ouvert sur le sujet des bases fédérales.

Il en ressort que si les bases fédérales conservent leurs titres et particularités Régionales ou Nationales, cette différenciation va disparaître de notre communication grand-public.

Débats :

- **Appellation unique des bases** : Dans les chartes, les appellations ne sont pas très précises. Proposition de garder qu'une seule appellation « Bases fédérales ».

A l'époque il y avait 4 bases c'était déjà beaucoup pour répartir les actions nationales. Et puis, en 2009, on s'est rendu compte que les régions voulaient transférer ce concept au niveau régional, pour que cela devienne une vitrine régionale. Les commissions ne font pas beaucoup d'effort pour fréquenter les bases fédérales.

B. LABBE : Les MF2 ne rapportent pas aux bases. Le terme national, c'est une manière plus communicante pour la fédération. Pour la fédération, c'est bien d'avoir des bases fédérales nationales dans le terme de structuration sportive, et de structure de formation. Dans les autres sports, la connotation de centre de formation ou de centre d'entraînement, est positive.

JL. Blanchard : Il n'est pas question que toutes les bases s'appellent *Base fédérale nationale*. C'est incohérent.

P. David : Le terme de Base Fédérale est une vitrine de nos activités, et cela permet une transversalité vers toutes les bases. Cela crée un réseau.

S. Gauchet : Il y a deux sujets, le sujet de l'appellation, en lien avec notre stratégie de communication et la dynamique que l'on veut entre ces bases. Et puis le sujet de la réalité de leur fonctionnement. Qui a l'initiative de création, qui gère le calendrier, l'autorisation des activités, qui le finance. Soit on se dit, il y a un modèle unique, ou il y a une solution médiane, il y a peut-être un nom commun à leur donner, par contre il y a un règlement propre à chaque base, soit national soit régional, qui reprendrait les caractéristiques qui sont liées à leurs initiatives, à leurs gestions.

JL. Blanchard : Au moins l'affichage national a un intérêt, si on tient compte de cela, on maintient le national et ne parle plus de régional.

C. Martin : pour les établissements école nationale de voile, de ski.... Ce sont plutôt des centres publics.

C. Celli : Par soucis de simplification et de cohérence, nous pouvons garder en interne les deux termes, et généraliser pour le grand public.

F. Merlo : Toutes les activités ne peuvent pas être faites dans toutes les bases, notamment le hockey et le tir.

M. Lambinet : Erreur de com dans Subaqua car il y a une différenciation entre les bases régionales et nationales. Il y a deux réseaux.

JL. Blanchard : Est-ce que en bannissant de la communication cette nuance, en commençant par Subaqua, le futur site... mais en considérant qu'il y a des bases nationales, est-ce que cela peut fonctionner. Pour toutes les com c'est « bases fédérales » mais pour autant dans certains cas, pour le ministère, pour les pouvoirs publics, vis à vis de la formation haut niveau, il y a quand même des bases fédérales nationales. C'est simplement du vocabulaire. C'est un schéma qui existe ailleurs. Donc plus de différenciation dans la com, mais maintien du national et régional pour les institutions.

B. Labbe : C'est une question strictement politique notamment vis à vis des gens qui nous subventionnent.

JY. Redureau : Au niveau des CNDS, de la DR ou au niveau des régions, ils ne demandent pas si la base est nationale ou régionale, il y a une activité, il la finance ou pas.

P. Dunac : Est-ce que politiquement pour celles qui s'appellent « bases fédérales nationales » depuis un certain temps, on ne risque pas en réduisant la base fédérale, d'avoir une lecture pour ceux qui sont tiers à tout ce ceci, qui interpréteraient comme une forme de rétrogradation finalement, c'est le risque en termes de communication.

JL. Blanchard : C'est pour cela que la solution, c'est qu'on ne parle plus de bases régionales. Dans la com il y a des bases fédérales simplement. Toutefois celles qui s'appellent « nationales » dans leur com locale, dans leur relation avec les pouvoirs publics continueront à s'appeler « nationales ».

- **Modification du calendrier MF2** : Réunion à l'automne pour une nouvelle répartition des dates d'examens pour 2019. Il y a une relative injustice depuis toujours.

- **Présence des bases au salon de la plongée** :

Le débat est ouvert sur le sujet de réunir les bases fédérales sur le village fédéral du salon de la plongée. Difficulté pour trouver un consensus sur le sujet mais peut-être prévoir la possibilité d'un espace dédié aux bases fédérales en plus de leurs stands éventuels ou juste un point Info sur le stand fédéral avec un affichage global ou flyer renvoyant sur chaque site. (Réflexion en cours).

JL. Blanchard : On a l'impression que c'est l'actuel direction de la fédération qui fait tout pour empêcher les bases fédérales de se regrouper sur le Salon de la Plongée. C'est le contraire, depuis 2009 on essaye qu'il y ait un espace Base fédérale mais nous n'y arrivons pas. Il y a de la concurrence, il y en a qui ne veulent pas payer, il y en a qui sont sur les stands de fabricants.

C. Martin : Une réunion a été organisée, il manquait deux bases fédérales, sur les 5 bases présentes, tout le monde est d'accord pour avoir un espace commun et d'accord pour y faire de la présence. Les conditions : gratuit, et ne pas les empêcher d'avoir un autre espace chez les sponsors.

JL. Blanchard : Le fait d'être présents à plusieurs endroits je ne suis pas certain que ça soit une bonne idée d'affichage. Nos ressources humaines sont limitées.

B. Labbe : C'est clair que c'est une question d'argent, on ne peut pas être partout. Nous avons un accord avec Scubapro. Je pose la question de dire est-ce que ça n'est pas plus productif qu'on soit répartis sur le salon, que l'on soit regroupé. Pour notre base nous sommes chez Scubapro, mais on voit bien que c'est une base fédérale.

M. Masselle : Cela fait des années que je suis choquée du fait que les bases ne soient pas regroupées.

P. Savourey : Il y a deux logiques sur le salon, il y a des personnes qui viennent poser des questions, se renseigner sur le stand fédéral, ou rencontrer des personnes, mais qui ne sont pas à la recherche d'une destination plongée. Et il y a ceux qui vont voir toutes les destinations.

J. Vrijens : Les bases fédérales devraient être regroupées sous une même bannière. Les équipementiers n'obligent en rien.

M. Lambinet : Nous n'avons pas de contrat avec les équipementiers, et nous payons notre emplacement. Dossier à suivre.

Réunion du dimanche 3 juin 2018, 8h25-8h40 Comité Directeur National élargi

Présents :

ALLEGRE Sébastien - BLANCHARD Jean-Louis – CARON Hélène – CELLI Caroline - CURE Anne Edith – DELCAUSSE Chantal – DINDINAUD Jean Louis – DUNAC – Pierre - FURNE Myriam – GAUCHET Sylvie – GRANDJEAN Sébastien – LAMBINET Michel – LIZERO François – MAIRE Olivier – MARC Pascal - MARTIN Claude – MASSEL Marielle - MERLO Francis – SAVOUREY Patrick – VRIJENS Jo - ZIANE Myriam

Absent et excusé : Valérie COSSON – Frédéric DI MEGLIO

Assistaient également :

Jean Marc BRONER	Directeur FFESSM
Alain DELMAS	Chargé de missions
Jean Pierre GUERRET	Président du CODEP de Haute Savoie
Sophie MAES	Secrétaire de séance
Richard THOMAS	DTN

Absent et excusé : Jean Michel PONTIER Médecin Fédéral National

Présidents Comités Régionaux :

- Mr Bernard LABBE	Aquitaine Limousin Poitou Charente
- Mr Jean Yves REDUREAU	Bretagne Pays de la Loire – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY <i>représenté par M. LAMBINET</i>	Est – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Antoine MAESTRACCI	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO	Ile de France Picardie
- Mr Philippe DAVID	Ligue des Pays Normands
- Mr Lucien LOUISON	Martinique – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Bruno ENGELS	Nord Pas-de-Calais
- Mr Jean Pierre LE ROUX	Nouvelle Calédonie
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Daniel RICCARDI	Rhône Alpes Bourgogne Auvergne
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Frédéric DI MEGLIO	Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Pyrénées Méditerranée

1 - Questions et rapports des Commissions Nationales au CDN :

Précision ; Lorsque les commissions ne sont pas en CDN, ils ne doivent envoyer uniquement que des questions et approbations courantes pour lesquelles il n'y a pas de débat.

*** Archéologie :**

- **Proposition de la nomination Daniel Lestanc Instructeur National Archéologie.**

Résolution 18/077 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

- **Projet de règlement du collège des instructeurs :**

Il faut mettre en place un groupe de travail pour mettre en commun les projets et ce, quelle que soit la Commission concernée.

Groupe de travail sur un état des lieux des collèges nationaux pour homogénéiser tout cela et faire un socle commun : Piloté par Patrick SAVOUREY, aidé de Jo VRIJENS, Sébastien ALLEGRE et Anne-Edith CURE.

Les décisions concernant le règlement intérieur du collège en archéologie sont reportées en octobre.

- **Projet modification cursus formation archéologie :**

Résolution 18/078 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

*** Biologie et Environnement :**

- **Hors-série Bio en anglais :**

Demande d'ouverture de la boutique fédérale au grand public. Le HS en anglais est à destination du grand public. Edition du Hors-Série Subaqua n°1 en version anglaise : Possibilité de commande internet hors licenciés afin d'atteindre la cible internationale de diffusion ? à défaut il faudrait l'éditer hors Subaqua pour qu'il soit possible de le commander sur internet chez un éditeur.

Accord de principe sous réserve de faisabilité de vente aux non licenciés. Il faut faire un dépôt légal.

- **Edition des plaquettes plastifiées des signes Bio :** Possibilité de commande internet hors licenciés afin de favoriser une diffusion plus large, notamment à l'international ?

Ces signes ne sont pas obligatoires, il n'y a pas de reconnaissance internationale. Accord mais rappeler que c'est le CDN qui décide de tout le process et notamment budgétairement par le Trésorier.

- **Réalisation d'une version digitale téléchargeable du Hors-Série Subaqua n°1, disponible sur le site fédéral et/ou d'un éditeur :**

Point reporté au prochaine CDN avec la présence du Président de la Commission.

- Validation du règlement BioObs pour l'intégrer au règlement de la CNEBS ? :

Reporté en octobre. Il s'agit d'intégrer le fonctionnement d'un groupe de travail qui était informel dans le cadre de la commission en lui donnant un certain nombre de missions officielles, il y a des lignes qui peuvent nous interroger, notamment sur la gestion des carnets de plongée traditionnels, à revoir.

Cette entité de BioObs, initialement informelle, est en train de se structurer. Pour autant, il n'existe qu'une seule commission Bio. Attention que les commissions ne créent pas des sous commissions ou des groupes de travail, avec un fonctionnement autonome et indépendant.

- Carnet de plongée fédéral et base BioObs : Il serait nécessaire de disposer de deux bases et interfaces différenciées.

AE. Curé : Nous avons eu un entretien sur le développement informatique et la refonte BioObs. Au regard du module qui existe actuellement, je leur ai demandé d'avoir simplement un carnet de plongée d'entrée qui ne soit pas naturaliste, qui soit un carnet de plongée mis en valeur sur le site de la fédération, et un deuxième niveau de carnet de plongée plutôt naturaliste en lien avec toute l'activité de BioObs. Il faut être attentifs aux développements.

*** Nage en Eau Vive :**

Suite à la validation par les Délégués de Régions, demande d'adoption du règlement sportif ?

Modifications :

- Intégration des règlements sportifs communs
- Changement de dénomination pour la descente Classe I & II qui devient Course en Ligne.
- Modification des équipes Espoirs et Fédérale

Modification des critères de sélection des Équipes.

Le DTN précise qu'hormis la suppression du championnat de France de Descente classe I / II au profit d'un championnat de France de Course en Ligne à compter de la saison 2019, l'examen du règlement sportif de NEV est à reporter à l'automne 2018 ce dernier n'étant pas conforme au cahier des charges fixé par ce dernier.

Résolution 18/079 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

*** Technique :**

- Nomination des IN :

Les INS qui ont réalisé l'intégralité du cursus seront proposés à la nomination à la fonction d'Instructeur National avec les numéros suivants :

193 : David BONNET

194 : Cécile CHRISTOL

195 : Eric DELMAS

196 : Marjorie DUPRE-POIGET

197 : Anne-Claire GAILLOT

198 : Géraldine MARIE

199 : Arnaud ZARAGOZA

Résolution 18/080 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

- Nomination INS :

Les candidats à l'entrée en stage INS qui ont été acceptés en réunion administrative sont :

Renaud BRAR (IdF)

Marc DAMESTOY (Nouvelle Aquitaine)

Stéphane DUCLOS (Hauts de France)

Thierry FALZONE (AURA)

Sandrine MOCOEUR (Grand Est)

Résolution 18/081 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

- Modification du règlement intérieur du collège :

Reporté en octobre en présence du Président de la commission.

*** Plongée Souterraine :**

- Nomination d'instructeurs nationaux :

Les candidats retenus par la CNPS sont, par ordre alphabétique :

- FERRANDEZ Jean-Michel, 43 ans du comité PM
- HALLER Eric, 46 ans du comité PACA
- ROURE Manuel, 43 ans du comité AURA
- WACONGNE Cyril, 49 ans du comité HDF

Résolution 18/082 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

*** Tir sur Cible :**

Le DTN demande le report de l'examen du règlement sportif du Tir sur Cible à l'automne 2018 ce dernier n'étant pas conforme au cahier des charges fixé par ce dernier.

*** Apnée :**

Validé concernant le protocole de sortie, mais le DTN précise qu'hormis le phasage du protocole de sortie avec celui de la CMAS à compter de la saison 2019, l'examen du règlement sportif est à reporter à l'automne 2018 ce dernier n'étant pas conforme au cahier des charges fixé par ce dernier.

Résolution 18/083 :

Vote :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

*** CMPN :**

Une réunion a été organisée à Annecy le 19 mai pour poursuivre le travail sur le sport-santé à partir des axes développés au CDN de février dernier. Différents projets régionaux ont été au cours de cette réunion évoqués ; parmi les initiatives locales, celles de créations d'associations pour faire le lien entre malades (notamment de cancer) et structures fédérales. Un soutien institutionnel de la FFESSM peut être sollicité. Une réflexion a été menée au cours de cette réunion autour du projet de module de formation APA pour les cadres intéressés.

- Création d'une association : Il est bon, dans un premier temps de rappeler qu'il est dans les missions de la fédération, entre autres, que de soutenir ce genre de demandes dès lors qu'on s'est assuré du positionnement fédéral : dans quel contexte ces associations se font jour, quel est le lien direct avec notre Commission nationale ou plus généralement la ffessm, ses OD ? (échanges d'expériences)

- Rapport de la CMPN :

Contexte réglementaire :

- Conformément à l'article IV.1.2.1.1 du RI, le Médecin Fédéral National (MFN) (...) est le responsable de l'organisation de la médecine fédérale. Avec l'aide de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, il est chargé de la mise en œuvre de la politique sanitaire fédérale. Il rend compte de son activité au Président de la fédération. Il travaille en étroite collaboration avec le DTN et son équipe ainsi qu'avec la CMPN.

Le dispositif médical est ainsi porté et validé par le MFN, responsable de l'organisation de la médecine fédérale et par le (la) Président(e) de la Cmpn laquelle à ce titre préside « toute réunion ou Assemblées de la commission », conformément au RI (Article IV 1.2.1.3).

La présentation du rapport de la Cmpn pour adoption pose deux problèmes majeurs auxquels il s'agit de répondre :

- En l'absence du MFN à la présente réunion (excusé pour des raisons impérieuses de missions professionnelles) et sans savoir si ce rapport a été par lui validé en amont de sa présentation au Comité Directeur National, il est difficile que le dit CDN se positionne en l'état et ce, quelle que soit la nature de son contenu. C'est là un problème de contexte réglementaire.
- La CMPN, en qualité de Commission fédérale, n'était pas fondée à écrire directement au Ministère et par là, permettre une communication large et souvent manipulatoire, à l'extérieur de la fédération, du contenu de ce courrier.

C'est là un comportement au moins non conforme à notre fonctionnement fédéral dont il s'agit de s'excuser, sinon s'en expliquer. Cette demande d'excuse a été portée à la connaissance d'un certain nombre de membres, représentants et élus locaux de la Cmpn, actuellement restée sans réponse. Le Comité Directeur National attend, à ce titre, excuse et/ou explication.

Décision :

Compte tenu de cette situation et considérant que le rapport ne peut être ainsi validé en l'état, le CDN attend réponse à ces 2 points avant de mettre à l'Ordre du jour l'adoption du rapport de la Cmpn.

Résolution 18/084 :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

Par ailleurs, Jean-Louis Blanchard rappelle et informe que le Comité Directeur National, pour des raisons historiques très anciennes, a toujours considéré la Cmpn au même titre qu'une autre Commission fédérale (rôle, mission, décision, élection) ... ce qui n'est pas le cas. Ainsi, si une commission médicale est imposée dans toutes fédérations agréées, a fortiori délégataire, elle ne saurait fonctionner sur la base décisionnelle et d'élection conforme aux autres commissions fédérales dans la mesure où elle n'a pas vocation à traduire les choix régionaux, et ainsi de votation et d'élection, mais de mettre en œuvre une volonté strictement politique et définie dans l'articulation Ministère des sports/président (lequel accompagné de son CDN, le DTN et le MFN). (Débat sur l'évolution du fonctionnement et du positionnement de la Cmpn.)

2 – Bases fédérales (suite) :

- **Aide à la recherche de sponsors :** est-ce que la fédération peut participer à la recherche de sponsors ? Il existe à l'heure actuelle un partenaire officiel, ce n'est pas pour cela que toutes les bases fédérales sont équipées avec du matériel Scubapro.

B. Labbe : L'aspect régional demande des sponsors régionaux. Il est bien évident que les sponsors nationaux ne peuvent pas donner à tout le monde.

M. Lambinet : Dans les discussions que l'on a eu, on espérait des sponsors nationaux déclinés.

- **Recrutement et emplois :** est-ce que la fédé pourrait aider à la connaissance des différents dispositifs de recherche d'emplois ? Cela existe déjà. Ce service est assuré par le CoSMos. Puisque le CDN a décidé d'une adhésion groupée pour ses OD et bases fédérales, ceux-ci ont la possibilité d'accéder au site.

- **Salon de la plongée :**

Une réflexion va être menée sur la possibilité d'un petit espace dédié aux bases fédérales en plus de leurs stands où juste avoir un point d'infos global sur le stand fédéral, où encore un affichage global ou flyer renvoyant sur chaque site.

3 – Débat concernant le développement des produits fédéraux, licences et brevets :

Sur la Métropole et la Corse, pendant la saison d'été, il existe une difficulté d'intégration de la fédération au sein du secteur Pro. Ils disposent d'une clientèle *volatile* qui n'est pas du tout celle des associations.

Sommes-nous capables de répondre à cette situation pendant les mois d'été, à partir d'une offre promotionnelle ?

Exemple de l'expérience en Occitanie : cette opération marketing de la licence à 1 € avec le niveau 1 impose une pause sur les ristournes à la région et aux CODEP.

Les débats sont ouverts :

Une réflexion globale marketing doit être engagée prenant en compte les particularités territoriales mais aussi celles du secteur associatif et du secteur professionnel. Un bilan sera fait sur l'opération 1 € qui répondra aux questions de poursuivre et d'étendre ce produit. Nous devons également prendre en compte que ce genre de promotions peut intéresser de nouveaux partenaires prêts à relayer notre communication.

Il est confié à A. Delmas la mission de réaliser une étude statistique sur l'évolution des données licences et brevets des SCA d'Outre-mer sur les périodes récentes et sur quelques années en arrière.

S. Allegre : 1€ pose problème de « ce qui n'a pas de coût n'a pas de valeur ». Peut-être une licence restreinte « 15 juin – 15 septembre » à 10 €. On pourrait l'appeler « licence estivale ». Cette licence va poser problème avec les personnes non débutantes qui ne prennent la licence que l'été.

B. Labbe : Ce genre de produit existe ailleurs. L'aviron, la voile... Il y a deux sortes de publics, le débutant et le produit d'appel vers l'instance fédérale. Attention au produit que l'on va mettre en place. A l'inverse, le tissu fédéral qui procure du compétiteur est en train de partir, et cela pose des problèmes. Nous avons un panel de disciplines qui proposent ce genre de produits, donc pourquoi ne pas s'en inspirer.

JL. Blanchard : La question ne porte que sur la plongée.

N. Boulay : L'opération n'a pas encore commencée. Nous travaillons à recueillir les avis de nos SCA et de convaincre celles qui ne sont pas impliquées fédéralement. Le constat régional de la perte des licences est imputable essentiellement sur les SCA sur plusieurs années. Nous sommes partis sur ce que nous demandent nos SCA. L'argument premier est le prix de la licence à 40 €. Il n'y a pas que cet aspect. Nous on était favorable à une licence saisonnière.

JL. Blanchard : Mais cette opération s'applique aux Associations et SCA. Cette opération permet de comptabiliser de la licence à 1 € mais d'engranger du niveau 1, la porte d'entrée de la vie fédérale.

Comment faire en sorte sur les deux mois d'été d'être compétitif par rapport à l'ANMP, PADI...

B. Labbe : L'argumentation à prendre en compte, c'est qu'ils prennent une licence pour deux mois.

JL. Blanchard : Si c'est une réussite extraordinaire, si l'on veut le pérenniser, il faut réfléchir sur le 1 €. Faudra revoir la ristourne qui porte non pas sur la licence mais sur la carte. Il faut un travail sur ce sujet.

N. Boulay : L'idée ce n'est pas de continuer à 1€, cela laisse un espace pour essayer de revaloriser la licence et les avantages de la licence. C'est du travail.

S. Grandjean : Point positif de la licence à 1 €, le partenariat avec AZUREVA. Ils vont faire la com de ce produit dans leurs villages. Il faut peut-être toucher d'autres partenaires.

F. Merlo : Il y a une chose gênante c'est la date du 31 décembre. Il faudrait s'arrêter au 14 septembre par rapport à la licence classique.

JL. Blanchard : Il y avait une autre solution, « du 1^{er} juillet au 14 septembre le niveau 1 est un ATP ». Nous n'en avons pas voulu car si ça permet de faire du niveau 1, ça affaibli sur l'image politique que l'on donne au niveau du nombre de licences.

JM. Broner : Il y a un terrain d'expérimentation, laissons l'opération se mettre en place, avoir le recul pour pouvoir l'analyser. Il faut un retour sur l'expérience. Il ne s'agit pas de tuer la licence, mais de cerner la période qui est en cause.

Tous les systèmes qui sont liés sur des périodes qui pourraient chevaucher la vie de la licence, c'est un danger. La licence n'a pas pour vocation de s'adapter à cela. Aujourd'hui, il faut attendre le retour du comité sur l'opération. S'il s'agit que ça marche, il ne s'agit pas de trouver une autre forme de licence mais de trouver un ATP qui soit suffisamment intéressant financièrement pour les uns et les autres, sur les ristournes des comités.

JL. Blanchard : Moi l'idée de l'ATP ça me gêne un peu, on perd la puissance administrative de la licence. La mandature précédente, le CDN a accepté que le diplôme d'entrée celui qui existe dans la réglementation française, le PE12, de ne pas faire de licence sur le PE12 de même que le certificat médical.

B. Labbe : Je serai d'avis de ne plus parler de licence mais de parler assurance. Donc peut-être il faut travailler là-dessus.

JL. Blanchard : C'est le discours du consommateur. Pour nous un ATP ou la licence intègre la RC.

JM. Broner : Nous ne sommes pas autorisés à rentrer dans une logique d'intermédiation en assurance. Aujourd'hui, quand on dit entre nous que la licence intègre la RC et que la RC a un coût, juridiquement ce n'est pas vrai, nous passons un contrat avec notre assureur pour que tous nos membres, tous nos licenciés soient assurés en RC. Depuis une quinzaine d'années nous faisons tout pour ne pas tomber dans la logique d'intermédiation. Il ne faut pas parler de prix de la RC.

JL. Blanchard : Il y a un manque de professionnalisme et non de sérieux. Nous ne sommes pas adaptés à la vitesse du marché concernant l'organisation des examens niveau IV, MF1 chez des pros.

Même débat pour l'outre-mer : Pour l'outre-mer il n'y a pas de saison et le secteur associatif est marginal. Nous acceptons sciemment depuis une vingtaine d'années de voir disparaître l'outre-mer. Dans 10 ans il n'y aura plus de fédération à l'outre-mer. Que fait-on. La Nouvelle Calédonie réussit à maintenir l'associatif.

Le problème est constant, si on adapte le produit, si on baisse le coût cela enlève les ressources aux comités.

B. Labbe : Quel est le niveau budgétaire des comités outre-mer, à quoi ça correspond. On peut se poser la question est-ce qu'il y en a besoin. Pourquoi ne pas avoir un référent fédéral sur le secteur. Il faut s'adapter dans toutes les capacités que l'on a.

JP. Le Roux : J'ai un statut un peu particulier car en Nouvelle Calédonie les clubs sont plus nombreux que les SCA. Nous maintenons nos effectifs car 40 % des effectifs sont des apnéistes que les pros ne traitent pas. J'ai donné comme sujet d'instructeur régional « faire un bilan sur le fonctionnement des clubs ». Il faut comparer cela à l'attractivité des structures professionnelles. Deux notions, elles partent d'un élément de civilisation culturelle, c'est le zapping permanent. La structure pro, vous avez le bloc et vous venez avec votre matériel. Pour l'associatif c'est un peu plus compliqué car il faut participer un peu. Avantages du système associatif, nous avons des clubs qui ont une logistique mobile c'est intéressant et l'aspect conviviale que n'apporte pas la structure pro.

JL. Blanchard : Le problème est de faire en sorte que la fédération existe dans le secteur professionnel.

JP. Le Roux : Les effectifs ne sont pas les mêmes. En termes de maillage régional la fédération est encore très présente. Mais les effectifs diminuent car nous avons un mode de fonctionnement trop rigide. Avant d'arriver à la notion financière il faut qu'il y ait une modification de comportement vis à vis de nos membres. Nous ne sommes plus seuls. Il faut qu'on soit plus souples.

JL. Blanchard : Là on est sur un problème étendu sur l'année avec des conséquences financières.

S. Gauchet : On a assez peu de données. Globalement c'est le secteur de la plongée commerciale qui régresse aux Antilles par exemple, ou c'est spécifiquement le secteur occupé par la FFESSM qui régresse. Il faudrait avoir des données plus poussées, sur les freins potentiels que pourraient représenter les produits fédéraux, il faudrait identifier ces produits.

Les produits que l'on pourra concevoir spécifiquement à l'outre-mer ils seront différents, si c'est le produit d'entrée, le produit d'explo. On peut également proposer des produits sur une durée limitée, à un séjour par exemple.

A. Delmas : Chez les pros, l'hémorragie de licences et de brevets n'est pas perceptible. Une région où ça a baissé c'est la Guadeloupe. Mais sur l'ensemble c'est assez stable. Par contre, il serait intéressant de le faire sur l'ensemble du dispositif. Il y a une chose que l'on n'a pas évoqué qui va être difficile à chiffrer, c'est qu'une fois qu'on aura évalué les pertes, il faudra savoir vers où c'est parti. Il y a un élément qui faudrait chiffrer, c'est qu'une bonne partie des professionnels migrent une bonne partie de leurs formations débutantes vers SSI, qui est en plein développement sur l'Europe. Il n'y a plus là de problème de coût car les formations coûtent plus cher. C'est le produit qui semble être plus attractif pour le pro.

JL. Blanchard : Travail à faire sur une lecture globale de l'outre-mer.

4 – Bureau des médailles :

Le Président de la commission technique nationale a donné son aval pour que Jo VRIJENS intègre la commission des médailles en tant que représentant des commissions nationales.

Nomination de Jo VRIJENS au bureau des médailles.

Résolution 18/085 :

Vote à bulletin secret :

Contre : 0

Abstention : 0

Vote : Adoptée à l'unanimité des exprimés

Remerciements du Président pour la qualité des travaux et les débats. Fin du CDN à 12h00.

Le Secrétaire Général de la FFESSM
Sébastien GRANDJEAN



Le Président de la FFESSM
Jean-Louis BLANCHARD

